	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2004-027		Diffusion : A	Date d'émission : 18 février 2004	Page : 1/2
	Direction générale de l'aviation civile France Edition du GSAC	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC : <input checked="" type="checkbox"/> pour le compte de l'AESA, autorité du pays de conception du matériel concerné. <input type="checkbox"/> en tant qu'autorité du pays d'immatriculation des aéronefs concernés.		<i>Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais. Le texte français constitue la référence.</i>	
Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.					
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : Sans objet		Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : Néant			
Responsable de la navigabilité du matériel : SUN PATH PRODUCTS, INC.		Type(s) de matériel(s) : Sacs harnais			
Certificat(s) de type n° Néant Fiche(s) de données n° Néant					
Chapitre ATA : 25	Objet : Equipements/Aménagements - Sangles ajustables supérieures des harnais				

1. APPLICABILITE :

Toutes les sangles ajustables de la partie supérieure des sac-harnais Javelin et Odyssey.

2. RAISONS :

Une enquête est en cours pour identifier les causes premières d'un accident récent survenu après déchirure de la sangle principale supérieure d'ajustement d'un sac-harnais Javelin lors de l'ouverture d'une voile principale. Il s'agissait d'une version pour débutant de ce sac-harnais.

Une telle déchirure peut conduire à un accident grave.

3. ACTION IMPERATIVE ET DELAI D'APPLICATION :

Dès réception de cette consigne de navigabilité (CN), à compter du 18 février 2004, appliquer le Bulletin Service (BS) SP02 émis par SUN PATH PRODUCT, INC., inspecter la sangle supérieure au niveau de la boucle de réglage de longueur du harnais et rechercher les marques de déchirure ou d'usure.


A titre préventif et en attente des résultats définitifs de l'enquête en cours, les sac-harnais qui présentent des marques d'usure ou de déchirure sont temporairement interdits de vol.

4. DOCUMENT DE REFERENCE :

Bulletin Service (BS) SUN PATH PRODUCTS, INC. SP02 du 22 juillet 2003.

5. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR :

Dès réception à compter du 18 février 2004.

	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2004-027	Diffusion : A	Date d'émission : 18 février 2004	Page : 2/2
--	---	-------------------------	---	----------------------

6. REMARQUE

Pour les questions concernant le contenu technique des exigences de cette CN, contacter :

SUN PATH PRODUCTS, INC
4439 Skydive Lane
ZEPHYRHILLS, FL 33542 USA
Tél. : 1 (813) 782 9242
Fax : 1 (813) 788 3057

7. APPROBATION :

Cette CN est approuvée sous la référence AESA n° 2004-1044 du 10 février 2004.